



## DÉCLARATION LIMINAIRE CSA Travail Emploi du 4 Février 2025

Madame la Présidente,

Le CSA Ministériel est convoqué avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des PV des CSA du [19 décembre 2023](#), du [11 janvier 2024](#) et du [4 avril 2024](#) (pour consultation)
2. Présentation du plan annuel de formation 2025 (pour consultation) et du bilan 2024 (pour information)
3. Présentation des nouvelles LDG promotion 2025-2028 (pour échange et débat)
4. Point relatif au budget 2025 (pour échange et débat)
5. Présentation du RSU 2023 (pour échange et débat)
6. Point relatif à la situation à Mayotte (pour information)
7. Point d'étape PSC (pour information)
8. Questions diverses (point sur la formation des IET)

L'UNSA ITEFA a tout d'abord une pensée particulière pour nos collègues de la DEETS de Mayotte qui vivent et travaillent dans des conditions très difficiles depuis le passage du cyclone Chido.

C'est dans un contexte particulièrement difficile que les fonctionnaires commencent l'année 2025. Le ministre de la Fonction publique a confirmé que le gouvernement prévoyait plusieurs mesures d'économies dans la fonction publique : le gel du point d'indice, le non versement de la prime de Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) et la baisse de l'indemnisation des arrêts maladies.

Depuis des années, les fonctionnaires sont la variable d'ajustement du budget de l'Etat. Les salaires ne sont pas revalorisés à la hauteur de l'inflation. L'augmentation légale du SMIC sans revalorisation du sommet des grilles indiciaires depuis des années conduit au tassement des grilles de rémunération et provoque pour les agents un sentiment de rétrogradation sociale.

Depuis la forte inflation entre 2021 et 2023 qui atteint des niveaux inobservés depuis 40 ans, les agents se rendent compte du décrochage indéniable de leur rémunération et de ce sentiment de déclassement de plus en plus évident.

Si la question du déficit public de l'Etat doit-être résorbé, il n'empêche que la rémunération des agents publics ne peut pas continuer à «décrocher» indéfiniment sans remettre en cause le pouvoir d'achat des agents, mais aussi la reconnaissance de leur engagement.

L'évolution de carrière reste aussi un sujet important , elle permet à l'agent d'évoluer professionnellement, de monter en compétence et de conserver sa motivation.

Les possibilités d'évolution se posent pour les Adjoints Administratifs qui manifestement ne peuvent plus passer depuis cette année l'examen professionnel pour accéder au corps des Secrétaires Administratifs. L'UNSA ITEFA souhaite savoir quelles en sont les raisons.

Elle se pose également pour les contrôleurs du travail qui sont dans un corps en extinction. L'Administration gagnerait d'ailleurs à clore définitivement ce chapitre en sortant par le haut de cette situation.

Si dans le cadre d'une stratégie RH, l'Etat ambitionne de corriger le défaut d'attractivité des métiers de la Fonction Publique, la question des rémunérations et des carrières doit-être posée. Même si la rémunération n'est pas le seul facteur de la perte d'attractivité de la Fonction Publique, il en constitue néanmoins un des éléments majeurs.

Le budget 2025 est à l'ordre du jour. Celui-ci sera considéré comme adopté, sauf si une motion de censure est approuvée. Il comporte une modification notable qui est la fusion des BOP (Budget Opérationnel de Programme) 124 et 155. L'UNSA ITEFA demande quelles seront les conséquences pour les agents et les instances de dialogue social. Est-ce que l'Administration compte maintenir deux instances de dialogue social au regard des spécificités de nos métiers ?

L'UNSA souhaite obtenir une réponse claire sur ce sujet.

L'UNSA ITEFA s'interroge aussi sur les conséquences de la création de la Foncière de l'Etat sur nos budgets. Constitué sous la forme d'un EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial), cet organisme qui bénéficiera d'un transfert de propriété des immeubles de l'Etat aura pour mission de les gérer, les entretenir et les rénover. La Foncière de l'Etat pourra les mettre à disposition de nos services, en contrepartie du paiement d'un loyer .

L'UNSA ITEFA souhaite connaître l'impact budgétaire de ce nouveau fonctionnement.

L'offre de formation est également à l'ordre du jour. Le plan de formation 2025 propose entre autre, une formation intitulée « initiez-vous à l'intelligence artificielle ».

Si l'UNSA ITEFA n'est pas opposé par principe à cette nouvelle technologie il convient cependant d'anticiper les conséquences de cette innovation et de l'accompagner. L'introduction d'une nouvelle technologie dans le travail des agents justifie d'ailleurs, la nécessité de recourir à une expertise.

L'UNSA ITEFA demande aussi la négociation d'un accord pour encadrer l'utilisation de l'IA générative et ses conséquences sur les organisations de travail et les agents.

L'UNSA s'exprimera sur les autres points de l'ordre du jour lors des débats.

L'UNSA vous remercie de votre attention.